



COMMUNE DE VIGNOUX SOUS LES AIX

NOTE DE PRESENTATION

BREVE ET SYNTHETIQUE

DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 31 mars 2026

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et sera mise en ligne sur le site internet de la commune.

La commune a décidé d'adopter le compte financier unique (CFU) à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le CFU remplace le compte administratif et le compte de gestion.

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Le CFU retrace l'ensemble des mandats (dépenses) et des titres (recettes) émis par la commune sur l'exercice budgétaire 2025, courant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

Le CFU de l'année N de la commune doit être voté au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Pour rappel, la nomenclature comptable de la commune a changé le 1^{er} janvier 2023, elle est désormais régie par la M57.

Le budget de la commune, comme toutes les autres catégories de collectivités territoriales (communes, départements et régions), est structuré en 2 sections :

- Une section de fonctionnement dans laquelle sont englobées toutes les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la commune
- Une section d'investissement dans laquelle sont regroupées toutes les dépenses de travaux ou d'acquisitions et l'encaissement des subventions de partenaires comme l'Etat, le Département ou la Région qui viennent compléter le financement des projets communaux.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, locations...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

b) Récapitulatif des dépenses et recettes de la section fonctionnement :

| Dépenses en euros | 2025 | Recettes en euros | 2025 |
|--|-------------------|---|-------------------|
| Chap 11 Charges à caractère général | 170 367,15 | Chap 13 Atténuations de charges | 8 702,59 |
| Chap 12 Charges de personnel | 186 044,93 | Chap 70 Produits des services | 39 206,51 |
| Chap 14 Atténuations de produits | 18 390,96 | Chap 73 Impôts et taxes | 11 805,00 |
| Chap 65 Autres charges de gestion courante | 58 607,29 | Chap 731 Fiscalité locale | 309 093,40 |
| Chap 66 Charges financières | 8 969,29 | Chap 74 Dotations et participations | 152 516,54 |
| Chap 67 Charges exceptionnelles | 0,00 | Chap 75 Autres produits de gestion courante | 14 235,72 |
| Chap 68 Dotations aux provisions | 0,00 | Chap 76 Produits financiers | 0 |
| | | Chap 77 Produits exceptionnels | 0 |
| Total dépenses réelles | 442 379,62 | Total recettes réelles | 535 559,76 |
| Chap 042 Opérations d'ordre | 5 016,61 | Chap 042 Opérations d'ordre | 0 |
| | | Chap 002 Excédent reporté N-1 | 279 894,87 |
| Total dépenses fonctionnement | 447 396,23 | Total recettes fonctionnement | 815 454,63 |

Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 447 396,23 € en 2025.

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 535 559,76 €, hors excédent de fonctionnement antérieur reporté.

Le résultat de fonctionnement cumulé pour l'année 2025 présente un solde excédentaire de 368 058,40 €.

L'année 2025 a encore été marquée par l'augmentation des charges de fonctionnement notamment pour les dépenses liées à l'électricité, les combustibles, le carburant et l'augmentation des charges de personnel.

c) La fiscalité

Les recettes de fonctionnement regroupent principalement l'attribution de compensation versée par la CCTHB et le produit de la fiscalité directe locale.

Les taux des impôts locaux n'ont pas augmenté pour l'année 2025.

La Taxe d'Habitation ne concerne plus que les résidences secondaires et les logements vacants. Son taux est resté inchangé.

- Taxe foncière sur le bâti 39,93%
- Taxe foncière sur le non bâti 48,72%
- Taxe habitation sur les RS et LV 12,63 %

Le produit perçu de la fiscalité locale s'élève à 296 755,00 € pour 2025.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations versées par l'Etat en 2025 (FCTVA compris) s'élèvent à 152 516,54 € soit une baisse de 734,94 € par rapport à l'an passé.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement exécutés.

b) Récapitulatif de la section d'investissement

| Dépenses en euros | 2025 | Recettes en euros | 2025 |
|--|------------------|--|------------------|
| Remboursement du capital des emprunts | 37 873,85 | 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé | 20 805,11 |
| Frais d'études et autres | 12 459,32 | FCTVA | 10 925,32 |
| Travaux éclairage public | 3 045,82 | Taxe aménagement | 13 174,70 |
| Dépenses d'équipement (cimetière, voirie...) | 34 919,84 | Subvention d'investissement | 24 493,10 |
| Taxe aménagement | 0 | Emprunt | 0 |
| | | Immobilisations corporelles | 0 |
| | | | |
| Total dépenses réelles | 88 298,83 | Total recettes réelles | 69 398,23 |
| Chap 041 Opérations d'ordre | 0 | Chap 040 Opérations d'ordre | 5 016,61 |
| | | Chap 041 Opérations patrimoniales | 0 |
| Chap 001 Déficit reporté N-1 | 0 | Chap 001 Excédent reporté N-1 | 328,89 |
| Total dépenses investissement | 88 298,83 | Total recettes investissement | 74 743,73 |

c) L'année 2025 a été marquée par le lancement du projet d'extension et de transformation de la bibliothèque en école maternelle et la poursuite de la rénovation de l'éclairage public.

Les restes à réaliser en dépenses pour l'année 2026 s'élèvent à 251 837,18 €.

Les restes à réaliser en recettes pour l'année 2026 s'élèvent à 84 444,90 €.

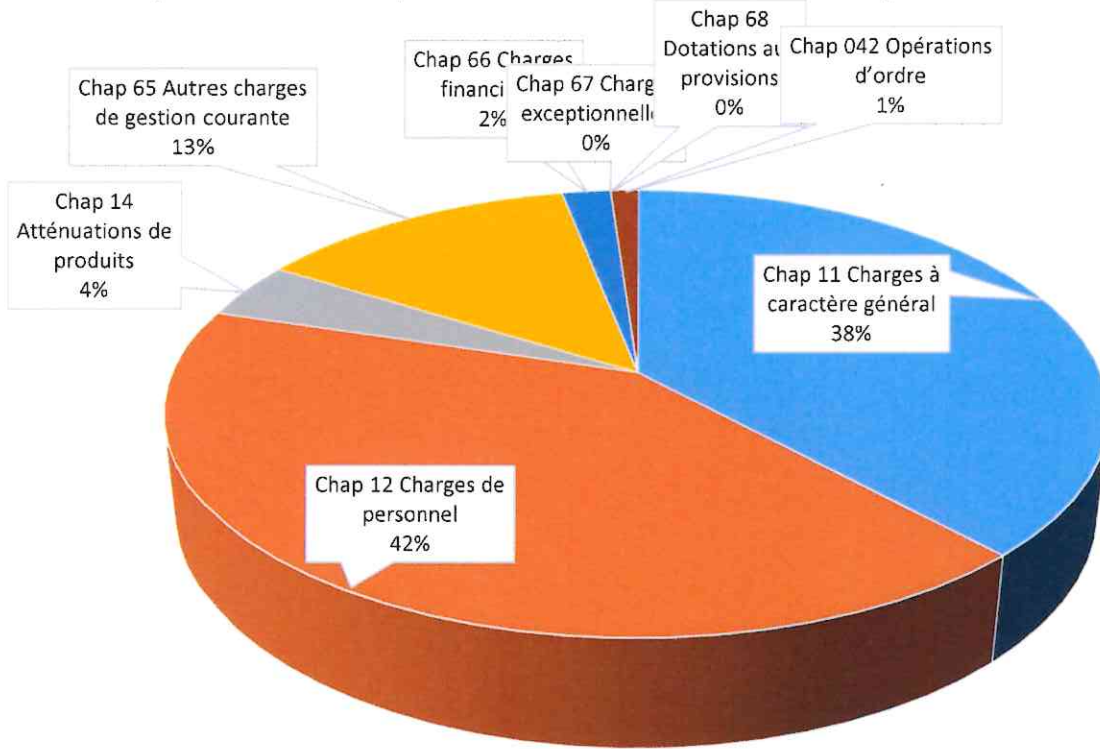
d) Les subventions d'investissements attribuées par le Conseil départemental et la Préfecture concernent l'extension et la transformation de la bibliothèque en école maternelle.

e) Au final, pour l'année 2025, la section d'investissement présente un solde d'exécution cumulé négatif de 13555,10 €.

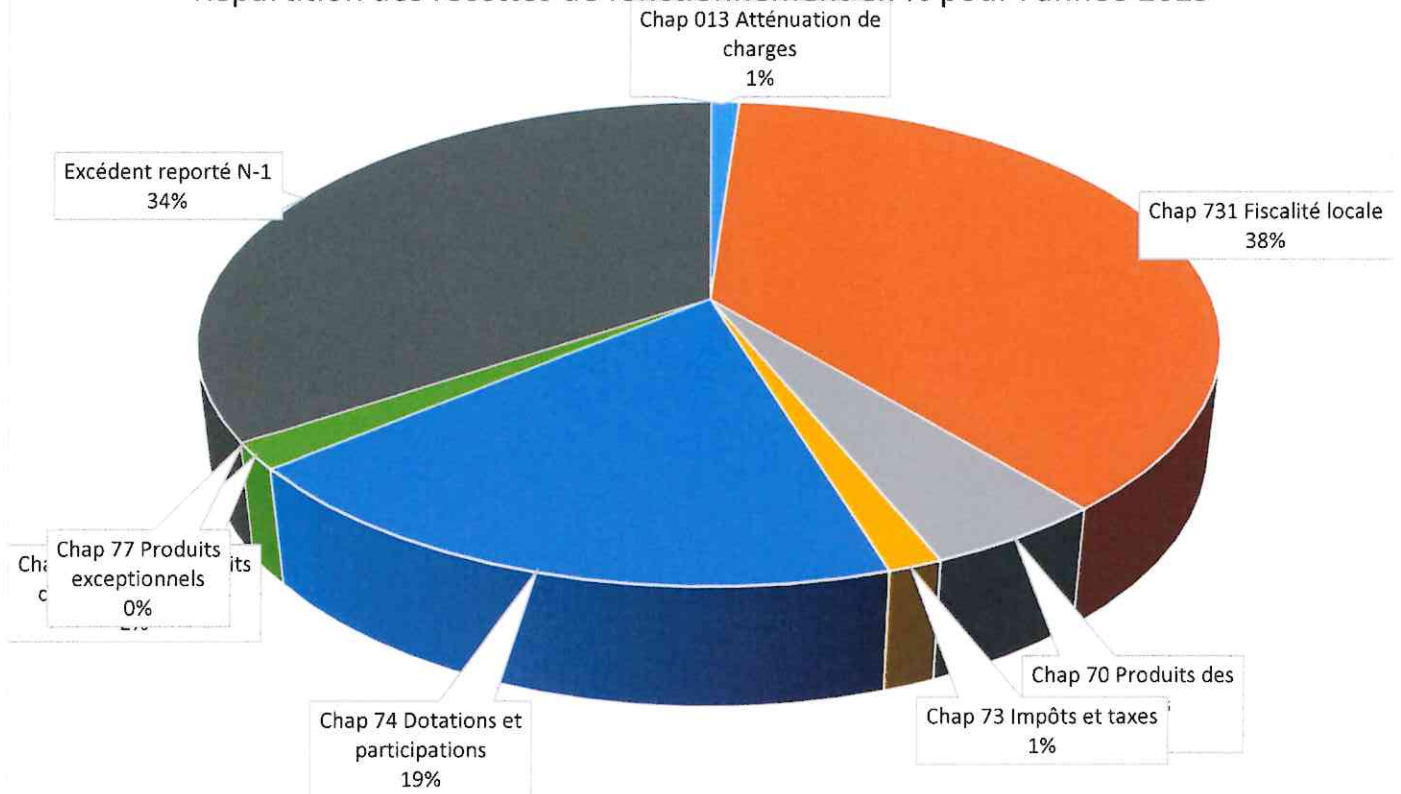
III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

Répartition des dépenses de fonctionnement en % pour l'année 2025



Répartition des recettes de fonctionnement en % pour l'année 2025



b) Principaux ratios

Pour l'année 2025, la commune compte 727 habitants.

| | |
|--|--------|
| Dépenses réelles de fonctionnement/population | 608.50 |
| Produit fiscalité locale/population | 425.16 |
| Recettes réelles de fonctionnement/population | 736.67 |
| Encours de dette/population | 637,88 |
| DGF/population | 202.45 |
| Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement | 0.42 |

c) Etat de la dette

Les emprunts encore en cours sont les suivants :

- 1/ Emprunt contracté en 2008 pour la construction de la cantine garderie qui arrivera à échéance en 2028
- 2/ Emprunt contracté en 2012 pour l'achat du bâtiment du Vignogillois qui arrivera à échéance en 2027
- 3/ Emprunt contracté en 2014 pour la création du restaurant qui arrivera à échéance en 2035
- 4/ Emprunt contracté en 2018 pour l'aménagement de la nouvelle mairie qui arrivera à échéance en 2043
- 5/ Emprunt contracté en 2021 pour l'aménagement sécuritaire du centre bourg qui arrivera à échéance en 2036

| Banque | Objet emprunt | Échéance (capital + intérêts) | Capital | Intérêts | Périodicité | Montant emprunté | Durée | Date de fin |
|-----------------|--------------------------------------|-------------------------------|----------|----------|---------------|------------------|--------|-------------|
| Crédit agricole | Construction cantine-garderie | 11 671,73 | 9735,18 | 1936,55 | Annuelle | 150 000 € | 20 ans | 01/06/2028 |
| Crédit agricole | Achat bâtiment le Vignogillois | 4 557,01 | 4029,03 | 527,98 | Annuelle | 50 000 € | 15 ans | 10/02/2027 |
| Crédit agricole | Création restaurant | 1 579,05 | 1234,35 | 344,70 | Trimestrielle | 100 000 € | 20 ans | 03/02/2035 |
| | | 1 579,05 | 1241,78 | 337,27 | | | | |
| | | 1 579,05 | 1249,26 | 329,79 | | | | |
| | | 1 579,05 | 1256,79 | 322,26 | | | | |
| Crédit agricole | Aménagement nouvelle mairie | 4 318,71 | 3 138,03 | 1180,68 | Trimestrielle | 350 000 € | 25 ans | 22/05/2043 |
| | | 4 318,71 | 3 151,61 | 1167,10 | | | | |
| | | 4 318,71 | 3 165,24 | 1153,47 | | | | |
| | | 4 318,71 | 3 178,93 | 1139,78 | | | | |
| Crédit agricole | Aménagement sécuritaire centre bourg | 1 755,84 | 1 619,22 | 136,62 | Trimestrielle | 100 000 € | 15 ans | 28/09/2036 |
| | | 1 755,84 | 1622,01 | 133,83 | | | | |
| | | 1 755,84 | 1624,81 | 131,03 | | | | |
| | | 1 755,84 | 1627,61 | 128,23 | | | | |
| | Totaux pour 2025 | 46 843,14 | 37873,85 | 8969,29 | | | | |

Fait à Vignoux-sous-les-Aix le 31 mars 2026

Le Maire,
COSSON Thierry